

SÉANCE DU 22 MAI 2015

Le 22 mai 2015, le **vingt-deux mai**, le Conseil Municipal de la Commune d'Albussac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **RAOUL Raymond**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : Quinze.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2015.

PRÉSENTS : Raymond RAOUL, Marie-Claudine SALESSE, Sébastien MEILHAC, Jean-Paul PEYROUX, Michel FARGES, Stéphane TAILLARDAS, Jean-Michel FAURE, Janine POUJADE, Dominique BASSALER, Sabrina LACHAUD, Nathalie ROUGE, Luc GARDARIN, Eugénie BOURDET GENDRE, Jean-Marc BASLER, David TURCAN.

Madame Eugénie BOURDET GENDRE a été élue secrétaire.

o-O-o

Monsieur le Maire rappelle qu'un exemplaire du projet de compte-rendu de la séance du 10 avril 2015 a été expédié aux conseillers. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 10 avril 2015.

Monsieur Luc Gardarin donne des informations sur la réunion concernant l'aménagement numérique prévu sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Argentat.

M. le Maire propose une modification de l'ordre du jour par l'ajout des points suivants :

- **Agence Postale Communale ó Installation d'une borne tactile,**
- **Service civique,**
- **Contrat Etat ó ONF - FNCOFOR.**

Le Conseil Municipal accepte la modification de l'ordre du jour tel que décrit ci-dessus.

o-O-o

N°2015/47

Objet : Agence Postale Communale ó Installation d'une borne tactile.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Direction du Réseau de la Poste du Limousin concernant la prochaine installation d'une borne tactile à l'Agence Postale Communale d'Albussac.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise la Poste en mettre en place un nouveau service permettant au public de l'Agence Postale Communale d'accéder, par une borne tactile connectée à internet, à des informations relatives à ses produits et services, aux différents services publics et administrations, à la commune ou à d'autres services,
- charge le Maire de signer tous documents relatifs à cette décision.

o-O-o

N°2015/48

Objet : Service Civique.

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux les différents renseignements obtenus sur le déroulement d'une mission de Service Civique. Il propose d'accueillir un jeune en Service Civique à l'école primaire et aux Temps d'Activités Périscolaires à compter de la rentrée scolaire de septembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide la mise en place d'une mission de Service Civique à l'école primaire et aux Temps d'Activités Périscolaires à compter de septembre 2015,
- confirme que le contrat d'engagement sera établi par la Mission Locale d'Insertion des Jeunes, dans le cadre de l'agrément Service Civique du réseau des Missions Locales, sur la thématique « éducation pour tous »,
- demande que le contrat soit établi pour une durée de 8 mois, du 1^{er} septembre 2015 au 30 avril 2016,

- accepte le versement d'une indemnité d'un montant minimum de 106,31 € net en nature ou en espèces correspondant aux frais d'alimentation ou de transports,
- charge le Maire de signer tous documents relatifs à cette décision.

o-O-o

N°2015/49

**Objet : Contrat Etat ó ONF
- FNCOFOR.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- demande à l'Etat de conforter le Régime forestier dont bénéficient les forêts de collectivités de sorte qu'il continue de répondre aux exigences suivantes :
 - un caractère national permettant la péréquation entre les territoires,
 - un contenu en terme de missions qui garantisse la protection de la forêt et le service public aux usagers, à minima, à leurs niveaux actuels,
- demande à l'Etat de continuer à confier la mise en œuvre du Régime forestier dans les forêts de collectivités à un acteur unique : l'Office National des Forêts dans le cadre de sa mission de service public et ce conformément aux dispositions du Code Forestier. Pour être en capacité de remplir cette mission, l'Office National des Forêts doit voir ses moyens humains augmentés,
- réaffirme son attachement aux missions de service public et d'intérêt général de l'ONF,
- estime que le financement de la gestion forestière relève du rôle de l'Etat,
- apporte son soutien à la démarche des personnels de l'ONF qui vise à assurer la pérennité d'une gestion forestière de qualité, durable, de proximité, solidaire, assurée par un service public forestier national.

Le Conseil Municipal de la commune d'Albussac souhaite que ses demandes soient prises en compte par le contrat Etat ó ONF ó FNCOFOR (Fédération Nationale des COMMUNES FORestières) pour la période 2016-2020, actuellement en cours de négociation.

o-O-o

N°2015/50

**Objet : Evolution des structures
intercommunales.**

Monsieur le Maire expose le contenu de l'étude sur l'évolution future des structures intercommunales, présentée par le bureau d'études en charge du dossier, à la réunion du 20 mai à Argentat. La commune d'Albussac était représentée à cette réunion par : MM. Raoul, Meilhac, Peyroux, Farges et Gardarin. Une décision de principe doit être prise entre 2 scénari possibles :

- le regroupement des Communautés de Communes du Canton de Saint Privat, du Pays d'Argentat et du Canton de Mercoeur, d'une part, et le regroupement des Communautés de Communes du Pays de Beynat, du Sud Corrèzien et des Villages du Midi Corrèzien, d'autre part ; scénario nommé « 2 fois 3 »
- le regroupement des six Communautés de Communes citées ci-avant ; scénario nommé « 1 fois 6 ».

MM. Meilhac, Peyroux et Farges présentent un résumé des différentes discussions en Conseil Communautaire et à la réunion du 20 mai : ils exposent les avantages et inconvénients des 2 scénari, qui sont, à leur avis, les plus pertinents.

Après en avoir délibéré, concernant la constitution du futur E.P.C.I., le Conseil Municipal :

- **affirme sa préférence pour le regroupement des Communautés de Communes du Canton de Saint Privat, du Pays d'Argentat, du Canton de Mercoeur, du Pays de Beynat, du Sud Corrèzien et des Villages du Midi Corrèzien ; scénario « 1 fois 6 »,**
- **charge le Maire de transmettre cette décision de principe aux instances concernées.**

o-O-o

Objet : Commune nouvelle.

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le contenu de la réunion organisée par l'Association Départementale des Maires de la Corrèze (ADM 19). Un exemplaire de la brochure « Qu'est-ce qu'une commune nouvelle » est distribué à chaque conseiller. Il exprime une réelle surprise face au nombre conséquent de personnes présentes à cette réunion et sur la pertinence des questions posées.

o-O-o

N°2015/51

**Objet : Ecole primaire ó
Diagnostic radon.**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la circulaire du Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales concernant les mesures de concentrations en radon dans les lieux ouverts au public soumis à l'arrêté du 22 juillet 2004. De ce fait, sont concernés les établissements d'enseignement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide la réalisation des mesures d'activités en radon, à l'école primaire d'Albussac entre le 15 septembre 2015 et le 30 avril 2016,**
- **charge le Maire de consulter les organismes suivants, agréés pour réaliser les mesures d'activité volumique du radon dans les bâtiments :**
 - A2S DIAGNOSTICS, 10 avenue Winston Churchill ó 19000 Tulle,
 - AGENCE JEAN MICHEL LEYRAT, 22 rue du 9 juin 1944 ó 19000 Tulle,
 - AURILLAC DIAGNOSTICS IMMOBILIERS, Les 4 Chemins Naucelles ó 15000 Aurillac,
- **charge le Maire de signer tous documents relatifs à cette décision.**

o-O-o

N°2015/52

Objet : Demandes de subvention 2015.

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux la liste des demandes de subventions 2015 parvenues en mairie, depuis la dernière séance du Conseil Municipal, accompagnées d'un dossier complet (rapport d'activités, compte de résultat 2014 et budget 2015).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide d'attribuer les subventions suivantes (article 6574) en complément de celles votées lors du budget primitif 2015 :**

Amicale des Sapeurs-pompiers de Beynat	40,00
PEP 19 Pupilles Enseignement Public	20,00

- **charge le Maire de signer tous documents relatifs à cette décision.**

o-O-o

Objet : Questions diverses.

Monsieur le Maire précise que le petit marché du dimanche matin au bourg d'Albussac sera transféré, à priori le samedi matin. Si cette modification se confirme, le conseil municipal demande que l'information soit publiée dans la presse et le bulletin municipal.

Concernant le tir du feu d'artifice, sujet abordé lors de réunions précédentes, Monsieur le Maire propose que ce dernier soit annulé pour l'année 2015. Des conseillers regrettent ce choix mais comprennent que les restrictions budgétaires sont indispensables. Le Conseil Municipal décide l'annulation du tir du feu d'artifice 2015.

Suite à une demande des animatrices en charge des Temps d'Activités Périscolaires, Monsieur Sébastien Meilhac propose l'acquisition de matériel de sonorisation : le tarif oscille entre 200 et 300 € suivant le type de matériel. Le Conseil Municipal accepte l'acquisition de matériel de sonorisation pour un montant maximum de 300 €.

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux l'arrêté du Préfet de la Région Midi-Pyrénées portant désignation des zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Adour-Garonne, ainsi que les plans cadastraux correspondants.

Monsieur le Maire distribue à chaque conseiller un exemplaire du résumé établi par le Syndicat Mixte BBM Eau concernant l'investissement en matière d'eau potable réalisé sur les cantons de Beaulieu, Beynat et Meyssac.

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- le 29 mai à 20 heures 30 à la salle polyvalente, concert de l'orchestre d'harmonie des Enfants de Tulle, avec le concours de l'association Familles Rurales d'Albussac,
- le 13 juin à 20 heures 30 à la salle polyvalente, projection du film réalisé par MM. Naudoux et Porteneuve en 1952 à Albussac,
- invitation de l'Épicerie Albussacoise pour fêter leur « première année » le samedi 11 juillet à partir de 19 heures.

Monsieur le Maire distribue aux membres du Comité Consultatif des biens sectionnaux une convocation pour le jeudi 4 juin à 20 heures 30. Monsieur Gardarin précise qu'il sera absent.

o-O-o

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **22 heures 20**.

o-O-o

Le Maire :

La Secrétaire :

Les Conseillers :